Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 045-214500985-20261020-DM202615-AR

DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS

COMMUNE DE CLERY SAINT ANDRÉ

DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-15 Ouverture d'un compte à terme

Le Maire de la Commune de CLERY SAINT ANDRÉ

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2122-22, L.2122-23, L1618-1, L.1618-2 et R.1618-1 ;

Vu la délibération n° 2026-045 du conseil municipal en date du 21 septembre 2026 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire certaines compétences, dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu le leg reçu de la part de madame PATOU-POISSON ;

Considérant la possibilité pour les collectivités territoriales de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent de legs ;

Considérant que les conditions de placement auprès de l'Etat pour les collectivités territoriales sont favorables ;

Considérant que les comptes à termes sont des produits proposés aux collectivités par l'Etat sans risques et dont la rémunération est connue à l'avance ;

DÉCIDE :

Art.1er – D'ouvrir un compte à termes auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques. L'origine de ces fonds est le placement initial du leg de 50.000 € sur un compte à termes pour une durée de 12 mois.

Art. 2 – De souscrire à un compte à terme pour un montant de 50.000 € (Cinquante mille euros) sur une durée de 12 mois.

Art. 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal administratif d'Orléans.

Art. 4 – En application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, une information sera donnée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Cléry-Saint-André, le 20 octobre 2026,

Ludivine RAVELEAU, maire

MAIRIE DE CLERY SAINT-ANDRÉ * 45370 *

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de l'affichage le 23/10/26

Mairie de Cléry-Saint-André
94, rue Maréchal Foch - 45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ
Tél. 02 38 46 98 98 - Fax. 02 38 46 98 99
Courriel : accueil@clery-saint-andre.com